



Par : Courchapoix

Publié : 27 mai 2006

## SIS Haut Val Terbi

Regroupement des corps de sapeurs-pompiers

Depuis janvier 2004, les corps de pompiers des communes de Courchapoix, Corban, Mervelier et Montsevelier sont réunis dans un seul groupement dénommé SIS Haut Val Terbi.

Une fois par année, un exercice d'ensemble se fait dans une des communes.

---

### Collaboration des corps de sapeurs-pompiers des communes du haut Val Terbi :

---

Les communes de Courchapoix, Corban, Mervelier et Montsevelier ont accepté en assemblée communale le nouveau règlement d'organisation des corps de sapeurs-pompiers. Une nouvelle organisation avec un seul état-major gère toutes les activités des pompiers.

L'état-major est composé d'un commandant et d'un vice-commandant assistés d'un fourrier et d'un caissier. Des spécialistes matériel, sauvetage, télécommunication et formation assurent un haut niveau de compétences et de connaissances pour assurer la formation des jeunes pompiers et garantir la relève pour le futur. Un chef d'intervention par commune prend en charge les appels et l'organisation locale du corps.

La nouvelle loi précise que hommes et femmes, âgés au minimum de 21 ans et au maximum de 45 ans peuvent intégrer le corps des pompiers. Pour assurer un effectif suffisant, il est important que les jeunes s'intéressent et acceptent de faire partie de leur section du village dans lequel ils résident. Dans ce but, des journées d'incorporation sont organisées une fois par année dans chaque village. Pour les personnes intéressées il est toujours possible de prendre contact avec une des personnes de l'état-major.

Faire partie d'un groupe de pompiers c'est accepter de donner un peu de son temps au service des autres.

---

---

Alors si vous êtes intéressés (ées), n'hésitez pas, car le secteur de Courchapoix recherche encore quelques personnes supplémentaires.

---